

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 17207**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Technicien en décor et traitement de surfaces du mobilier

Nouvel intitulé : Décorateur(trice) en ameublement d'intérieur

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Les temps d'art	Directeur

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

233v Réalisation de décor d'intérieur, finitions à caractère artistique, 234v Décoration, marquetterie et sculpture

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le Technicien en décor et traitement de surfaces du mobilier doit conseiller, exécuter ou diriger une intervention de conservation et de rénovation et/ou de transformation sur un mobilier ou un décor peint, depuis l'étude jusqu'à la réalisation de la rénovation ou de la transformation.

Le Technicien en décor et traitement de surfaces du mobilier fabrique, reproduit, rénove, transforme des pièces le plus souvent uniques, des meubles de style, des objets d'art en bois, des objets utilitaires ou décoratifs. D'après un projet, un modèle existant ou une représentation (photo, croquis), il combine la connaissance des caractéristiques des différents matériaux utilisés, les techniques relatives au travail du bois (ébénisterie, tournage sur bois, sculpture, marqueterie et l'interprétation personnelle, pour aboutir à une facture originale. S'appuyant sur de réelles connaissances en histoire de l'art en général et du mobilier en particulier, il réalise des expertises et est capable d'évaluer des valeurs théoriques de mobiliers et de décors peints en fonction des cours du marché de l'art.

En appliquant les techniques des métiers d'art : les diverses techniques de peintures décoratives et matières sur bois, l'ornementation en trompe-l'œil, les patines à l'ancienne, la dorure, Le Technicien en décor et traitement de surface du mobilier a pour but de créer, styliser, personnaliser, rénover, transformer afin de valoriser le mobilier ancien ou de fabrication plus récente. Lors des interventions de conservation et de rénovation, il garantit l'authenticité des biens, en préservant les matériaux originaux et respectant les traces de leur histoire.

Avant toute opération, le Technicien examine le meuble et réalise une expertise du potentiel. Puis, présente son diagnostic au client, la ou les solutions possibles pour remettre en état, ou transformer le meuble (tout en conservant l'authenticité du meuble), leur coût, ainsi que les délais qui seront nécessaires. Il rénove et /ou conserve les parties abîmées et peut remplacer des parties manquantes ou cassées. Le Technicien peut être amené à donner des conseils ou même à définir des procédures à mettre en œuvre pour conserver au mieux le mobilier et minimiser les risques d'altération. Il est être le conseiller technique de conservateurs de musées et préconise traitements préventifs ou curatifs...Il se tient informé des nouvelles techniques ou produits qui trouvent leur application dans la rénovation.

En fonction de son statut, peut gérer l'entreprise ou exercer une fonction d'encadrement et de formation d'un ou plusieurs salariés.

La formation de **TECHNICIEN EN DECOR ET TRAITEMENT DE SURFACES DU MOBILIER** pour but de former des techniciens-réalisateurs de niveau III dans le secteur du décor et traitement de surfaces du mobilier, à même de créer et de gérer une activité de travailleur indépendant ou de s'intégrer à une équipe de réalisation

Les capacités attestées :

1 - Expertiser un mobilier pour retrouver son état originel

La recherche d'états initiaux de mobiliers et de supports peints

2 - Evaluer des possibilités de rénovation/restauration de mobiliers et de décors peints

Les possibilités de remise en état de mobiliers anciens

Les possibilités de remise en état de supports peints

Les possibilités de transformation de mobiliers anciens et de décors peints

3 - Sélectionner des techniques écologiques de rénovation ou de transformation de mobiliers anciens

L'utilisation des techniques écologiques de rénovation

Mise en place des produits de finition.

4 - Réaliser des rénovations et des transformations de mobiliers anciens

Le démontage de mobiliers anciens

La fabrication de pièces et le remontage de mobiliers

La réalisation de transformations de mobiliers

5 - Réaliser des rénovations et des transformations de supports peints

La reconstitution de dessins originels de décors

La rénovation de décors peints

La réalisation d'un décor peint sur meuble transformé

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le Technicien en décor et traitement de surfaces du mobilier travaille pour une clientèle privée qu'il s'agisse de particuliers, d'entreprises spécialisées dans l'habitat, Designers, d'architectes et décorateurs d'intérieurs, ébénistes, antiquaires, de commerces tels des restaurants ou des magasins mais également pour des commanditaires publics

Il peut être amené à intervenir dans des secteurs aussi divers que la télévision, le théâtre, le cinéma, la publicité, l'événementiel ou pour d'autres professionnels de l'aménagement et de la décoration

Le Technicien en décor peut créer sa propre entreprise afin d'exercer son métier en tant qu'artisan, artiste libre, profession libérale, ou chef d'entreprise. Il peut également être salarié d'une entreprise de restauration de meubles ou d'une entreprise de rénovation ou de bâtiment (type TPE, PME, PMI).

Les Techniciens en décor exercent leur métier sur le patrimoine culturel public ou privé, en tant que travailleurs indépendants sous forme de sous-traitance (devis, honoraires, vacations), comme salariés d'entreprises ou d'associations spécialisées dans ce secteur d'activité, comme agents contractuels ou fonctionnaires de l'Etat et des collectivités territoriales (catégorie A).

La rémunération est constituée d'honoraires, de droits d'auteur, de droits de diffusion (activité indépendante) ou d'un fixe (activité salariée).

- artisan rénovateur indépendant,
- tapissier décorateur en réfection sièges
- peintre en décor,
- agenceur d'intérieur

Codes des fiches ROME les plus proches :

B1101 : Création en arts plastiques

H2207 : Réalisation de meubles en bois

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composants de la certification :

Les Temps d'Art met en place un système et des modalités d'évaluation qui sont avant tout centrées sur des capacités professionnelles :

Evaluation 1 - Réaliser une analyse d'état de conservation d'un mobilier ou d'un décor peint

A partir d'un mobilier ou d'un décor peint à rénover, l'étudiant doit présenter une analyse d'état de conservation d'un mobilier et ou d'un décor peint devant un jury.

Evaluation 2 - Evaluer des possibilités de remise en état et de transformation de mobiliers ou de décors peints

A partir d'une analyse d'un mobilier ou d'un décor peint (les étudiants ayant choisi le mobilier dans la première épreuve devant choisir le décor et inversement), l'étudiant devra évaluer et déterminer les possibilités de rénovation, restauration et de transformations en expliquant ses choix, ses raisons et les techniques qu'il pense utiliser pour réaliser ses interventions.

Evaluation 3 - Déterminer des techniques écologiques de rénovation/restauration d'un mobilier ou d'un décor peint

Dans le cadre d'un projet de rénovation et / ou de transformation, l'étudiant doit comparer des méthodes et des techniques possibles et des choix de produits pour rechercher les techniques les plus écologiques possibles en fonction des projets à réaliser et des résultats (structurels et esthétiques) recherchés.

Evaluation 4 - Présenter un mobilier rénové ou un mobilier transformé

L'étudiant doit présenter un mobilier restauré et un mobilier transformé qu'il aura réalisé au cours de sa formation. A l'appui du mobilier et en s'appuyant sur des visuels du mobilier précédant sa rénovation, l'étudiant devra présenter les rénovations réalisées et justifier ses choix techniques et esthétiques.

Evaluation 5 - Présenter un décor peint rénové

L'étudiant doit présenter une peinture en décor rénovée au cours de sa formation. A l'appui du décor peint et en s'appuyant sur des visuels du décor avant sa rénovation, l'étudiant devra présenter les restaurations réalisées et justifier ses choix techniques et esthétiques.

Validité des composants acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	5 personnes : - 4 professionnels du secteur non intervenant dans l'établissement, dont l'un est président du jury (2 membres du collège employeur et 2 membres du collège employé) - Le Directeur Pédagogique
En contrat d'apprentissage	X	

Après un parcours de formation continue	X	5 personnes : - 4 professionnels du secteur non intervenant dans l'établissement, dont l'un est président du jury (2 membres du collège employeur et 2 membres du collège employé) - Le Directeur Pédagogique
En contrat de professionnalisation	X	5 personnes : - 4 professionnels du secteur non intervenant dans l'établissement, dont l'un est président du jury (2 membres du collège employeur et 2 membres du collège employé) - Le Directeur Pédagogique
Par candidature individuelle	X	5 personnes : - 4 professionnels du secteur non intervenant dans l'établissement, dont l'un est président du jury (2 membres du collège employeur et 2 membres du collège employé) - Le Directeur Pédagogique
Par expérience dispositif VAE prévu en 2012	X	5 personnes : - 4 professionnels du secteur non intervenant dans l'établissement, dont l'un est président du jury (2 membres du collège employeur et 2 membres du collège employé) - Le Directeur Pédagogique

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 12 août 2013 publié au Journal Officiel du 27 août 2013 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau III, sous l'intitulé "Technicien en décor et traitement de surfaces du mobilier" avec effet au 31 juillet 2009, jusqu'au 27 août 2016.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

Lieu(x) de certification :

Les Temps d'Art

5, avenue du 1er Mai - ZAE Les Glaises - 91120 Palaiseau

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Les Temps d'Art

5, avenue du 1er Mai - ZAE Les Glaises - 91120 Palaiseau

Historique de la certification :

Certification suivante : Décorateur(trice) en ameublement d'intérieur